

ASSEMBLÉE DU 12 MAI 2010

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 12 mai 2010 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau

Via conférence téléphonique :

Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement

Ont motivé leur absence :

Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2010-052

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Projet Rapibus**
 - 3.1 Octroi du contrat — travaux de voirie et ferroviaires — lot 221 - tronçon du pont Noir à la montée Paiement — projet Rapibus
4. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-053

Octroi du contrat — travaux de voirie et ferroviaires — lot 221 - tronçon du pont Noir à la montée Paiement — projet Rapibus

ATTENDU QUE la réalisation du projet Rapibus fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CM-2009-939 adoptée le 22 septembre 2009, la Ville de Gatineau confirmait sa participation financière au projet;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2009, la Société a reçu du ministère des Transports du Québec, l'accord final l'autorisant à procéder aux travaux de construction du projet Rapibus;

ATTENDU QUE le 16 février 2010, la Société a lancé un appel d'offres public et reçu, le 30 avril 2010, les propositions pour les travaux de voirie et ferroviaires et d'ouvrages d'art du lot 221 – tronçon du pont Noir à la montée Paiement du projet Rapibus, dans le secteur Gatineau de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

Firme	Montant (taxes en sus)
R. W. Tomlinson limited	44 748 601 \$
Pavage Coco (Coco Paving inc.)	44 236 590 \$
Construction DJL inc.	38 854 166 \$
Excavation Loiselle et frères inc.	37 172 343 \$

ATTENDU QUE, pour la réalisation des travaux du lot 221 – tronçon du pont Noir à la montée Paiement du projet Rapibus, les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2010-070;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet du Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
 APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
 ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par la firme Excavation Loiseau et frères inc., au montant de 41 958 282 \$ (taxes incluses), pour les travaux de voirie et ferroviaires du lot 221 – tronçon du pont Noir à la montée Paiement du projet Rapibus, soit acceptée;

QUE le président et le secrétaire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-054

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président

CA-2010-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général et secrétaire